



## Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISPEC du 22 octobre 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni à la maison des associations des Vans, le vingt-deux octobre 2019, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 14 octobre 2019

**Date de l'affichage :** 14 octobre 2019

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres présents :** 15

**Etaient présents :** MERCIER Jean-Claude, SARMEJEANNE Evelyne, CAMUS Alain, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, MICHEL Jean-Marc, PLATON Géraldine, THIBON Hubert, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, COULANGE François, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, PASCAL Florent (à partir du point 2)

**Etaient excusés :** BORELLY Jacques (pouvoir à Alain CAMUS), PASCAL Florent (point N°1 seulement), LHOTE Alain

**Etaient absents :** TOUREL Jean-Luc,

**Secrétaire :** DEWEZ RICHON Hervé

### **Objet : Validation du Schéma directeur du SISPEC (CS201910001)**

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical a décidé de lancer une consultation pour une étude patrimoniale et son schéma directeur d'alimentation en eau potable par délibération du 31 janvier 2017.

Suite à la procédure d'appel d'offre, le bureau d'étude Naldéo a été retenu pour effectuer cette mission par délibération du bureau syndical en date du 16 mai 2017.

La réunion de lancement de cette étude en présence des partenaires a été organisée le 21 juin 2017.

La restitution de cette étude vient d'être présentée ce mardi 22 octobre 2019 à 18h30 en présence des délégués du SISPEC et des Maires et conseillers des communes membres du SISPEC.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le schéma directeur d'alimentation en eau potable tel que présenté par le bureau d'étude, **ADOpte** le programme des travaux annexé.

\*\*\*\*\*

### **Objet : Etude avant-projet sécurisation de Gravières (CS201910002)**

le Président rappelle que Suite aux différentes fuites constatées cet été sur la canalisation d'amenée des sources de Gravières sur le secteur du Pradal aux Vans, des fuites constatées sur les canalisations se trouvant entre les sources de Gravières (Bosmale et Evesques) et les réservoirs de stockage (La Chapelle et Gravières Haut service), des manques d'eau engendrés par ces fuites pour les habitants se trouvant sous Pailhères, de la baisse des débits des sources ces dernières années, la sécurisation de l'alimentation de Gravières a été déterminée en priorité 1 dans le schéma directeur.

Afin de préciser les travaux à réaliser et définir le calendrier de réalisation, le Président propose de lancer l'étude d'avant-projet.

Considérant que notre marché à bon de commande maîtrise d'œuvre arrive à son terme en avril 2020, que le montant estimatif des travaux étant relativement important, il est nécessaire de consulter pour la maîtrise d'œuvre de ce projet. Le SISPEC ne disposant pas des compétences nécessaires à la réalisation du dossier de consultation des entreprises, il est proposé de solliciter les services du SDEA.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le Président à solliciter le concours du SDEA pour la rédaction du dossier de consultation

des entreprises et à signer tous documents se rapportant à cette mission et à lancer la consultation selon la procédure adaptée des marchés publics.

\*\*\*\*\*

**Objet : Etude avant-projet raccordement de nouveaux hameaux sur la commune de Malbosc (CS201910003)**

Monsieur le Président rappelle que la Commune de Malbosc a transmis sa compétence Eau Potable au SISPEC au 1er janvier 2018. La commune avait pour priorité la création d'un réseau public d'eau potable sur les quartiers de la commune aujourd'hui non desservis par un réseau assurant qualité et quantités nécessaires aux usagers. Le Comité Syndical a réaffirmé la priorité de cette opération en la plaçant parmi les priorités 1 de son schéma directeur et en prévoyant une enveloppe de 550 000 € sur le budget 2019. Afin de lancer cette opération et de définir précisément les phases et le calendrier de réalisation de ces travaux, Le Président propose de lancer l'étude avant-projet.

Considérant que notre marché à bon de commande maîtrise d'œuvre arrive à son terme en avril 2020, que le montant estimatif des travaux étant relativement important, il est nécessaire de consulter pour la maîtrise d'œuvre de ce projet. Le SISPEC ne disposant pas des compétences nécessaires à la réalisation du dossier de consultation des entreprises, il est proposé de solliciter les services du SDEA.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à solliciter le concours du SDEA pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises et à signer tous documents se rapportant à cette mission et à lancer la consultation selon la procédure adaptée des marchés publics.

\*\*\*\*\*

**Objet : Validation de travaux AEP (CS201910004)**

Monsieur le Président informe que plusieurs chantiers doivent être lancés avant la fin de l'année à savoir :

- Renouvellement de réseau sur la commune des Vans, rue des Masseguisses, rue de la Devèze  
La commune des Vans va démarrer des travaux importants sur son réseau d'assainissement collectif Place des Masseguisses, Rue de la Devèze.

Ce secteur fait partie des réseaux AEP à renouveler, les travaux EU (Les Vans) et AEP (SISPEC) peuvent se faire conjointement.

**Détail des travaux:**

Renouvellement de 115m de fonte DN 60 et 90m de fonte DN80, reprise de 75 branchements particuliers.

Dépense prévisionnelle : 100 000 € HT

- Dévoiement de conduite quartier Martrimas, Brahic Les Vans

Le syndicat doit engager un déplacement de conduite quartier Martrimas sur la commune des VANS section de BRAHIC.

Il s'agit d'une canalisation de réseau principal en PEHD DN 63 mm qui doit être sortie de parcelles privées sur lesquels un permis de construire vient d'être accordé.

Compte tenu de la configuration du site, de la position des habitations existantes et de la conduite, le syndicat ne peut pas implanter le nouveau réseau sur le domaine public.

Le nouveau réseau sera donc implanté sur 60 m environ sur des parcelles privées sur des zones servant actuellement de circulation : voie privées circulables ou cheminements piétons, après signature de conventions de passages qui donneront lieu à établissement de servitudes avec les propriétaires.

Dépense prévisionnelle : 10 000 € HT

- Extension de réseau quartier Escoufour à Chambonas

La Commune de Chambonas a demandé au SISPEC d'effectuer une extension de réseau pour alimenter de nouvelles habitations suite à obtention de permis de construire. Une première étude implantant une nouvelle canalisation sur la voie publique engendrait environ 24 000 € HT de travaux (rochers), une nouvelle solution est envisagée avec obtention de servitude de passage de canalisation sur des terrains privés qui réduisent considérablement le chiffre.

Dépense prévisionnelle : 12 000 € HT

Après en avoir débattu, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à lancer les travaux ci-dessus présentés et à signer les bons de commande correspondants,

\*\*\*\*\*

**Objet : Régularisation d'une subvention antérieure à 2009 non encaissée au bon compte (CS201910005)**

Le Trésorier des Vans nous informe qu'il subsiste au compte 274 une somme antérieure à 2009 de 6171.09 € correspondant à la constatation d'une subvention en annuités qui aurait dû être encaissée à ce compte. Une partie des titres de régularisation de la subvention en annuité ont sûrement été constatés à un autre compte et il reste donc un solde au compte 274 qui doit être régularisé. Il faut donc délibérer pour émettre un titre au compte 274 et un mandat en fonctionnement (compte 673- titre annulé sur exercice antérieur) pour solder le compte 274.

Après en avoir débattu, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à émettre le mandat permettant de régulariser cette situation et Dit que les crédits nécessaires seront portés au Budget dans la prochaine décision modificative.

\*\*\*\*\*

**Objet : Décision modificative n°1 budget principal (CS201910006)**

Le Président demande à Mr Hervé DEWEZ RICHON de présenter et commenter la décision modificative n°1 du budget principal suivante :

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
67 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00
014 / 701249	Reversement redevance agence de l'eau	14 400,00
27 / 2762 / OPFI	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	17 000,00
014 / 706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	2 600,00
<b>Total</b>		<b>36 500,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
011 / 618	Divers	10 000,00
011 / 6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements	5 000,00
21 / 21561 / OPNI	Matériel spécifique d'exploitation -Service de distribution	17 000,00
67 / 678	Autres charges exceptionnelles	2 500,00
011 / 6288	Autres	2 000,00
<b>Total</b>		<b>36 500,00</b>

Après avoir entendu la présentation de la décision modificative n°1 et après en avoir débattu, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE la décision modificative n°1 telle que proposée par le Président

\*\*\*\*\*

**Objet : Exploitation station de Chantequinson - Création d'un poste technique (CS201910007)**

Le Président explique que le marché de prestation de service d'exploitation de l'usine de Chantequinson attribué à SAUR se termine le 31 décembre 2019. A compter du 1er janvier 2020, l'usine sera exploitée en direct par le SISPEC.

Les agents techniques du SISPEC ont été formés au cours de l'année à différentes tâches dont l'exploitation d'une usine de traitement de l'eau potable pour 2 d'entre eux. D'autres formations comme l'habilitation électrique et l'habilitation chlore gazeux seront réalisées d'ici fin décembre pour tous les agents techniques. Il est nécessaire de renforcer l'équipe par l'embauche d'un agent spécialisé station.

Le temps agent d'exploitation identifié dans le contrat SAUR est de l'ordre d'un mi-temps (17h30). Dans le courant de l'année 2020, la station de traitement de l'eau de la Doue à Malbosc sera mise en fonction, le temps d'exploitation de la station est évalué à 480 h/an soit 9h15 par semaine. Un agent technique a fait une demande de passage à temps partiel sur autorisation afin de passer à 31/35ème de temps.

Le Président donne lecture des différentes missions qui seront données à ce nouvel agent.

Compte tenu de la complexité et du niveau de compétences que doit avoir ce nouvel agent, une discussion est menée sur le grade de recrutement correspondant.

Un débat s'en suit sur l'organisation du service technique et sur l'impact que les recrutements successifs ont eu ou vont avoir sur les charges de personnel.

Le président propose donc de recruter par voie contractuelle ou par voie de mutation (catégorie C ou B) un emploi technique à temps complet à compter du 1er janvier 2020.

A la suite de l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide d'accéder à la proposition de Monsieur Le Président, de créer à compter du 1er janvier 2020 un poste technique à temps complet, d'autoriser le Président à lancer le recrutement via le site emploi –territorial et toute autre voie de diffusion nécessaire et Dit que le mode et le grade de recrutement seront fixés par délibération à l'issue des recrutements.

\*\*\*\*\*

**Objet : Station d'épuration de Gravières – acquisition des parcelles à la commune de Gravières (CS201910008)**

Le Président explique que dans le cadre de l'acquisition des parcelles sur lesquelles sont installées les stations d'épuration transférées avec la compétence assainissement collectif, il convient de faire l'acquisition de la parcelle sur laquelle est implantée la Step de Gravières (village) pour la totalité en pleine propriété d'une parcelle figurant au cadastre sous les références suivantes AB 544 pour 18a70ca.

Il est proposé l'acquisition pour l'euro symbolique qui ne donnera pas lieu à paiement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'acquiescer cette parcelle selon la proposition du Président, AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle que pour les délibérations concernant la compétence assainissement collectif, seuls les membres élus représentant les communes ayant adhéré à la compétence à la carte assainissement collectif peuvent prendre part au vote soit :

Président : Jean-Marc MICHEL

Commune de Les Assions : PASCAL Florent

Commune de Les Salelles : ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette

Commune de Gravières : CAMUS Alain, BORELLY Jacques (excusé pouvoir à CAMUS Alain).

Commune de Malbosc : MANIFACIER Christian, RISSE Michel,

Commune de Payzac : COULANGE François, ROGIER Olivier

Commune de St Genest de Beauzon : GIRARD Hervé

**Objet : Service assainissement collectif – validation du planning de réalisation des travaux et demandes de subventions (CS201910009)**

Le Président explique que suite à la réunion du Bureau syndical qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre et à laquelle étaient conviés les Maires des communes ayant transféré leur compétence assainissement collectif au SISPEC, un balayage des différents projets a été fait avec une priorisation des chantiers au vu des subventions attendues, des impératifs communaux et des liens possibles en terme de marchés publics.

La proposition qui en découle est la suivante :

- **Projet 1 – fin 2019**  
Payzac – Extension de réseau quartier du Mazert et raccordement au réseau existant du Girbon  
Subventions Département Pass territoires si attribution du marché avant le 31/12/2019 (35 214,00 €)  
Fin des travaux demandés pour le mois de Mars 2020 (ouverture commerce)  
Dépense prévisionnelle 117 000 € HT
- **Projet 2 – début 2020**  
Payzac – construction station d'épuration quartier des Salles  
Subvention DETR si démarrage avant 30/06/2020 (18 000 €)  
Dépense prévisionnelle 60 000 € HT
- **Projet 3 – fin 2020**  
Les Assions – construction du réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration au chef-lieu des Assions  
Fin des travaux demandés pour fin 2020 début 2021 (réalisation lotissement communal)  
Pas de demande de subvention déposée pour le moment  
Dépense prévisionnelle 225 700 € HT
- **Projet 4 – 2021**  
Les Assions -Extension de réseau quartier Les Reys et raccordement au réseau de La Ribeyre  
Pas de demande de subvention déposée  
Dépense prévisionnelle 117 300 € HT

Mr MANIFACIER demande si dans les différentes études menées par les communes et au vu de l'implantation des projets, il a été intégré la connexion à d'autres quartiers proches. Ceci aurait une incidence sur le dimensionnement des réseaux et des stations d'épurations. Il conviendra donc de s'en préoccuper en amont du lancement des opérations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider la priorisation des projets assainissement collectif tels que proposés par le Bureau syndical, d'autoriser le Président à solliciter des subventions pour ces différents dossiers auprès du Département de l'Ardèche, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

\*\*\*\*\*

**Objet : Assainissement collectif, extension du Mazert, lancement du dossier de consultation des entreprises (CS201910010)**

Considérant le programme prévisionnel des travaux assainissement collectif validé précédemment et concernant le projet d'extension du réseau du Mazert sur la commune de Payzac, le Président explique qu'afin de pouvoir tenir les délais et ne pas perdre la subvention du département en attribuant le marché avant le 31/12/2019 il est nécessaire d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée des marchés publics.

La valeur est estimée entre 90 000 € HT et les seuils de procédure formalisée, il faut donc publier un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée des marchés publics.

\*\*\*\*\*

**Objet : Assainissement collectif, extension du Mazert, recours à l'emprunt (CS201910011)**

Le Président rappelle que lors de l'étude d'intégration des 4 nouvelles communes au service assainissement collectif du SISPEC, la programmation des travaux avaient été étudiée en ayant recours à l'emprunt, le budget ne disposant pas des ressources nécessaires.

Le Président propose de recourir à un emprunt de 90 000 € pour financer cette opération.

Le choix de l'offre de prêt sera réalisé lors d'un prochain Comité Syndical. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le Président à consulter les établissements bancaires pour un prêt de 90 000 €.

**Après les questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**

Le Président du SISPEC,  
Jean-Marc MICHEL



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text: "CE PUBLIC DE L'EAU EN", "SYNDICAT INTERCOMMUNAL", "S.I.S.P.E.C.", and "SERRES - CHEVENNES".